



Commission  
européenne



# CASP2021

Activités coordonnées en matière  
de sécurité des produits

E-cigarettes  
et liquides



Rapport  
final

# Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	2
Résumé	3
<b>Partie 1</b>	
<b>1. Aperçu de l'activité</b>	<b>4</b>
1.1 ASM participantes	4
1.2 Champ d'application du produit et critères de test	5
1.2.1 Champ d'application du produit	5
1.2.2 Critères de test	5
<b>2. Échantillonnage et test</b>	<b>6</b>
2.1 Distribution de l'échantillonnage	6
2.2 Processus de test	7
<b>3. Résultats des tests</b>	<b>8</b>
3.1 Aperçu des résultats des tests et principales conclusions	8
3.2 Résultats par type de test	9
3.3 Résultats par canal de vente au détail	12
3.4 Conclusions sur les résultats des tests	12
<b>4. Évaluation des risques et mesures</b>	<b>13</b>
4.1 Résultats de l'évaluation des risques	13
4.2 Mesures correctives prises	13
<b>5. Conclusions et recommandations</b>	<b>14</b>
5.1 Conclusions	14
5.2 Recommandations pour les parties prenantes	15
<b>Partie 2</b>	
<b>1. En quoi consiste CASP?</b>	<b>16</b>
Rôles et responsabilités	16
<b>2. Plan de travail des ASP</b>	<b>17</b>
<b>3. Outils et processus des ASP</b>	<b>18</b>

## Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
CEN	Comité européen de normalisation
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne
DPT	Directive sur les produits du tabac (2014/40/UE)
DSGP	Directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE)
EEE	Espace économique européen
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EM	État(s) membre(s)
EN	Norme européenne
ISO	Organisation internationale de normalisation
KoM	Réunion de lancement
Lignes directrices RAPEX	Décision (UE) 2019/417
OE	Opérateur économique
RAG	Lignes directrices sur l'évaluation des risques
Règlement CLP	Règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
Safety Gate	Le système d'alerte rapide pour les produits non alimentaires dangereux
TS	Spécifications techniques
UE	Union européenne

# Résumé

## Objectifs de l'activité

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'Union européenne (UE)/Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique européen. Cette activité portait sur les dispositifs d'e-cigarette et les e-liquides. Les produits ont été échantillonnés et testés selon des critères convenus d'un commun accord dans un laboratoire européen sélectionné par les ASM participantes.

### Champ d'application du produit :

Dispositifs d'e-cigarette (e-cigarettes à usage unique, dispositifs d'e-cigarette rechargeables de différentes tailles) et e-liquides avec et sans nicotine.

### Principaux critères de test :

- CEN/TS 17287:2019 Exigences et méthodes d'essai relatives aux cigarettes électroniques ;
- ISO 13127:2012 Emballages à l'épreuve des enfants – Méthodes d'essais mécaniques pour systèmes d'emballage refermables à l'épreuve des enfants ;
- émissions générées par les e-cigarettes ;
- ISO 20714:2019 E-liquide – Détermination de la teneur en nicotine, propylène glycol et glycérol dans les liquides utilisés avec les systèmes électroniques de délivrance de nicotine – Méthode par chromatographie en phase gazeuse.

## Résultats

- Nombre de produits testés – 169 :
  - 132 e-liquides ;
  - 37 e-cigarettes.
- Au total, 137 échantillons (81 %) répondaient aux exigences du plan de test.
- Au total, 32 échantillons (19 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test.
- 22 e-cigarettes (60 %) et 10 échantillons d'e-liquides (8 %).

## Principales recommandations

### Pour les consommateurs

- Portez une attention particulière aux avertissements et aux marquages, et suivez attentivement les instructions.
- Signalez tout problème de sécurité qui survient lors de l'utilisation d'un produit et tenez-vous informé des actions de rappel.

### Pour les opérateurs économiques

- Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable.
- Effectuez des contrôles réguliers de vos produits.
- Communiquez clairement avec les consommateurs au sujet des rappels.



## Conclusions

Un échantillon testé sur cinq ne répondait pas aux exigences pertinentes. Plus de la moitié des échantillons ne répondaient pas aux exigences officielles relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions.

Les évaluations des risques effectuées par les ASM ont montré qu'un échantillon présentait un risque majeur et trois un risque moyen.

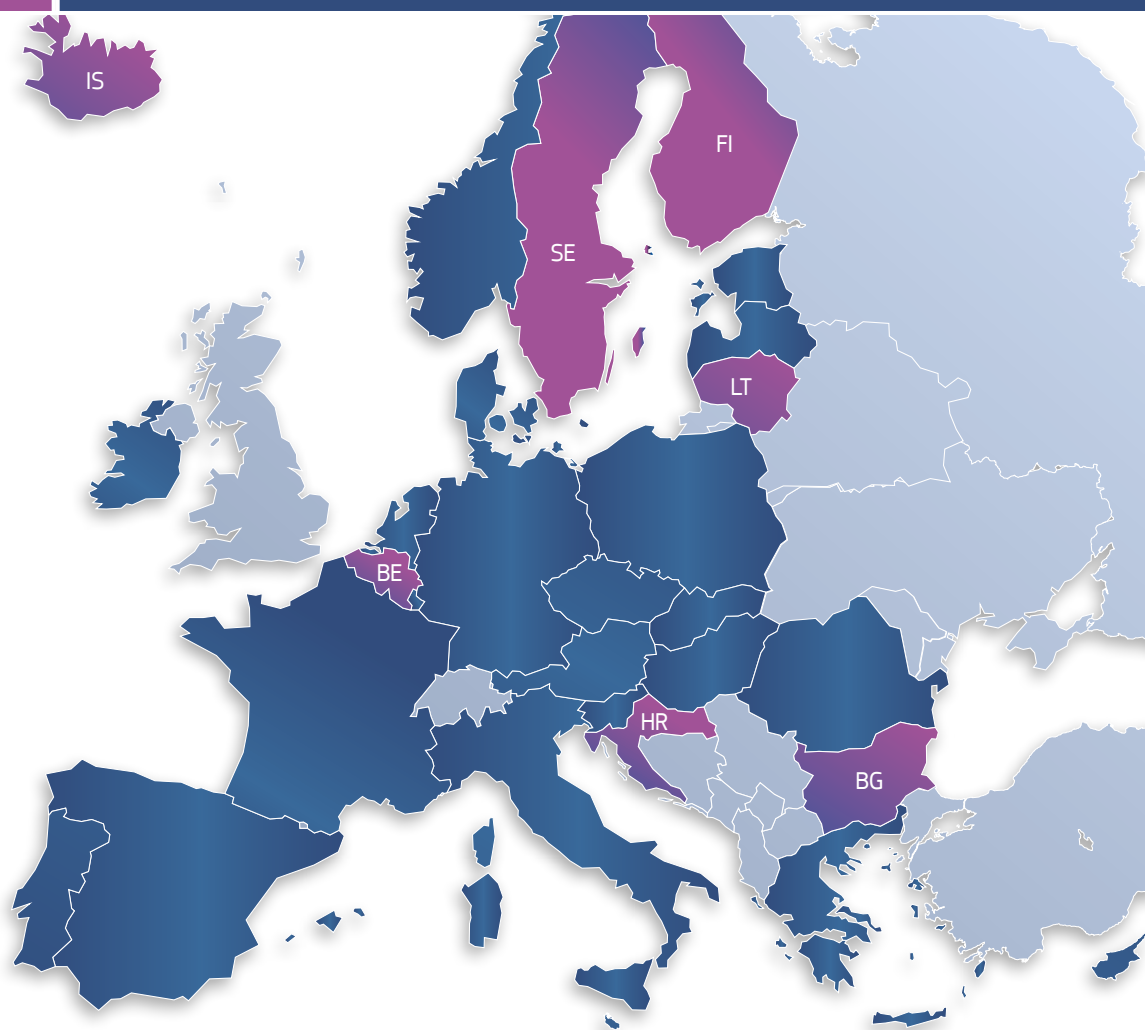
Parmi les principales mesures prises à l'encontre des produits qui ne répondaient pas aux exigences, un produit a été rappelé du marché et 15 ont été retirés.

# 1. Aperçu de l'activité

## 1.1 ASM participantes

Au total, huit ASM de six États membres (EM) de l'UE et d'un pays de l'EEE ont participé à l'activité spécifique au produit (ASP) « E-cigarettes et liquides », comme illustré dans l'image ci-dessous.

PAYS	ASM
<b>Belgique</b>	Service public fédéral Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement – Inspection fédérale de l'environnement Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
<b>Bulgarie</b>	Commission pour la protection des consommateurs
<b>Croatie</b>	Inspection d'État
<b>Finlande</b>	Autorité nationale de surveillance de la protection sociale et de la santé
<b>Islande</b>	Autorité du logement et de la construction
<b>Lituanie</b>	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs
<b>Suède</b>	Office national suédois de la sécurité électrique





## 1.2 Champ d'application du produit et critères de test

### 1.2.1 Champ d'application du produit

Tableau 1 - Champ d'application du produit

E-CIGARETTES	E-LIQUIDES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• E-cigarettes à usage unique</li> <li>• E-cigarettes rechargeables                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• vendus en tant qu'unité unique (à l'exception des vaporisateurs personnels avancés) conçus pour être remplis à partir de bouteilles</li> <li>• avec leur propre système de remplissage, les « vape-pods »</li> </ul> </li> </ul>	<p>E-liquides avec et sans nicotine</p>
	

### 1.2.2 Critères de test

Le plan de test pour cette activité se fondait sur les exigences des normes ISO 20714:2019, CEN/TS 17287:2019 et ISO 13127:2012, ainsi que sur les critères établis lors de tests supplémentaires. Le plan comprenait des évaluations visant à vérifier les éléments suivants :

- la composition chimique de l'e-liquide, y compris sa teneur en nicotine ;
- le fonctionnement et la sécurité fonctionnelle des e-cigarettes ;

- la sécurité enfants et la résistance aux fuites (notamment lors du remplissage) des e-cigarettes ;
- pour certains échantillons, également les composants des aérosols utilisés.

En plus des tests de laboratoire, les ASM ont également contrôlé les avertissements, les marquages et les instructions qui les accompagnent dans leurs langues nationales. Une liste de contrôle avec les principales exigences a été préparée par l'expert technique afin de fournir des orientations supplémentaires aux ASM.



## 2. Échantillonnage et test

### 2.1 Distribution de l'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué sur la base d'une présélection par chacune des ASM, en fonction des particularités de chaque marché.

Les ASM ont choisi comment répartir le nombre total d'échantillons entre les deux catégories de produits et déterminé s'il fallait échantillonner des produits des deux catégories de produits ou d'une seule.

Au total, 170 échantillons<sup>1</sup> ont été collectés par les ASM et 169 ont été testés par le laboratoire : 132 échantillons d'e-liquides et 37 d'e-cigarettes. Le tableau 2 ci-dessous indique le nombre d'échantillons par ASM testés par le laboratoire.

Tableau 2 - Nombre d'échantillons testés par ASM

Pays	ASM	Nombre d'e-cigarettes	Nombre d'e-liquides	Total des produits testés
Belgique	Service public fédéral Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement – Inspection fédérale de l'environnement	/	25	25
	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité	9	/	9
Bulgarie	Commission pour la protection des consommateurs	7	18	25
Croatie	Inspection d'État	4	26	30
Finlande	Autorité nationale de surveillance de la protection sociale et de la santé	3	17	20
Islande	Autorité du logement et de la construction	6	31	37
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs	5	15	20
Suède	Office national suédois de la sécurité électrique	3	/	3
<b>Total</b>		<b>37</b>	<b>132</b>	<b>169</b>

Les ASM ont choisi leurs canaux d'échantillonnage préférés et ont collecté les produits à la fois en ligne et dans des magasins physiques. La grande majorité, 167 (99 %) des 169 échantillons, provenait de magasins physiques.

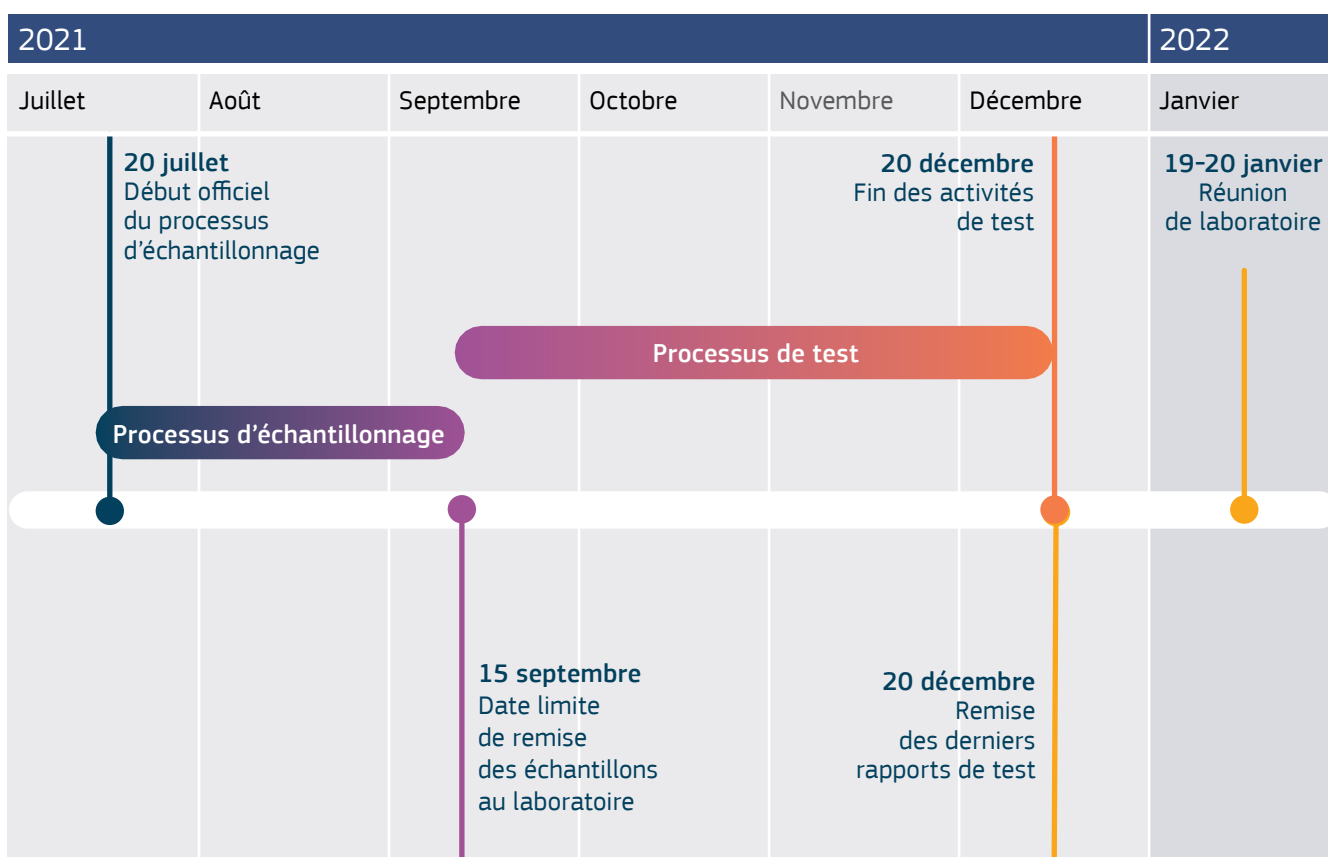
<sup>1</sup> Le laboratoire n'a pas pu effectuer la plupart des tests sur un échantillon d'e-cigarettes car les cartouches reçues n'étaient pas compatibles avec leur batterie.

## 2.2 Processus de test

Sur la base de recherches documentaires approfondies, 207 laboratoires accrédités situés dans l'UE/EEE ont été identifiés. L'équipe du projet a préparé le cahier des charges et a invité les laboratoires à soumettre des offres. Les MSA ont reçu une analyse comparative de l'adéquation technique et des offres financières des cinq laboratoires qui ont répondu à l'appel. Les ASM ont sélectionné le laboratoire qui a obtenu les points les plus élevés en termes de qualité technique ; il avait la capacité d'effectuer tous les tests demandés, et les prix qu'il proposait étaient compétitifs.

Les ASM avaient deux mois pour collecter les échantillons et les envoyer au laboratoire. Le processus de test n'a rencontré aucun retard et s'est achevé le 20 décembre 2021. La réunion du laboratoire a eu lieu les 19 et 20 janvier (dans un format hybride<sup>2</sup>).

Figure 1 - Chronologie du processus d'échantillonnage et de test



<sup>2</sup> Des membres de l'équipe du contractant et des représentants de la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne (DG JUST) étaient présents au laboratoire avec l'équipe audiovisuelle ; les ASM se sont jointes à la réunion via Zoom.

## 3. Résultats des tests

### 3.1 Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

Au total, 137 des 169 échantillons testés par le laboratoire répondaient à toutes les exigences définies dans le plan de test final, comme le montre le tableau X. Les 32 échantillons restants ne répondaient pas à au moins une des exigences.

Figure 2  
Résultats globaux du test (N=169)

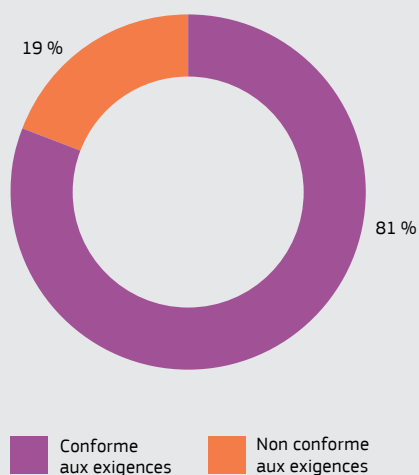
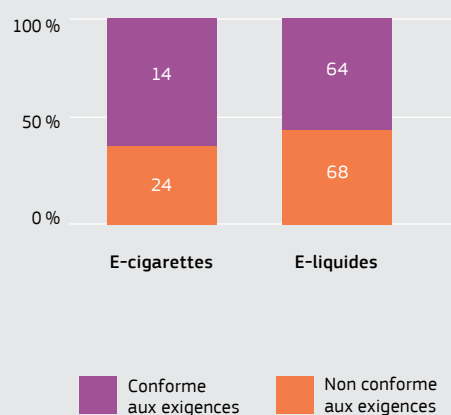


Figure 3  
Résultats du contrôle des avertissements, des marquages et des instructions (N=170)



Les ASM ont effectué des contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions dans leurs langues nationales : 54 % des échantillons ne répondaient pas aux exigences.

Les principaux problèmes liés aux e-cigarettes étaient les suivants : absence d'informations sur la toxicité et la dépendance, absence de coordonnées du fabricant/de l'importateur, absence d'avertissements dans les langues du pays de vente.

En ce qui concerne les e-liquides, les principales raisons pour lesquelles les produits ne répondaient pas aux exigences étaient les suivantes : absence d'informations concernant la quantité de nicotine par dose ; absence d'avertissements relatifs à la santé ; listes d'ingrédients manquantes ou incorrectes par ordre décroissant de leur importance pondérale.

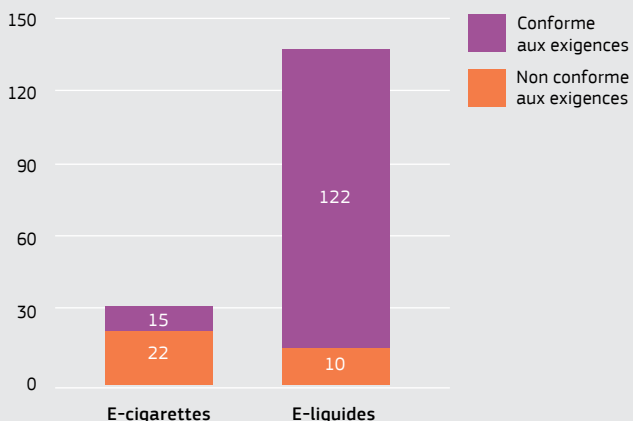




## 3.2 Résultats par type de test

Le type de produit dont le plus grand nombre d'échantillons ne répondaient pas à au moins une des exigences était celui des e-cigarettes. Au total, 60 % des e-cigarettes et 8 % des e-liquides ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test.

Figure 4  
Résultats des tests par type de produit (N=169)



Les résultats des tests par clause sont illustrés dans les graphiques ci-dessous.

### E-cigarettes

Figure 5 – Résultats par clause CEN/TS 17287:2019 – Cigarettes électroniques (N=38)

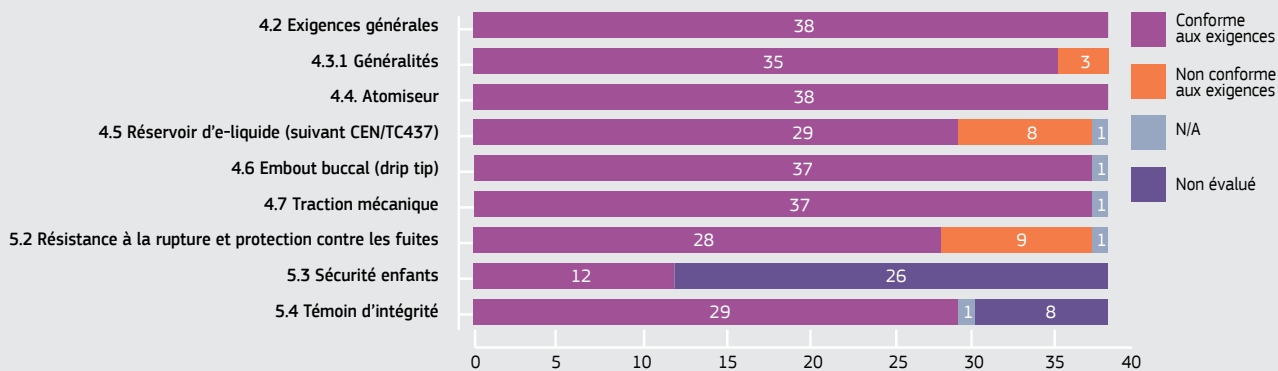
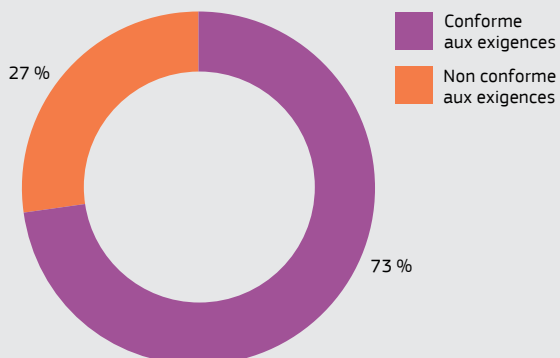


Figure 6  
Résultats par rapport à la clause 6 de la norme ISO 13127:2012 – Méthodes d'essais mécaniques pour systèmes d'emballage refermables à l'épreuve des enfants (cigarettes électroniques) (N=37)



## Tests d'émissions

Des tests d'émission ont été réalisés sur 10 échantillons d'e-cigarettes accompagnés de leurs e-liquides. Le laboratoire a choisi au hasard un échantillon dans chacune des 10 ASM qui souhaitaient réaliser des tests d'émissions. Les graphiques X illustrent les résultats concernant le rendement massique en aérosol, les émissions d'aldéhydes et l'émission de métaux lourds.

Pour un échantillon, la valeur du rendement massique en aérosol était de 82, ce qui équivaut à plus de 16 fois le résultat médian. Ce produit est une aberration ; il affichait également des teneurs élevées en formaldéhyde, acétaldéhyde et acroléine, comme indiqué ci-dessous.

Tableau 3 - Résultats des tests d'émission – Rendement massique en aérosol

Rendement massique en aérosol global (mg/puff)	
Résultats individuels	4,3
	16
	5
	5,2
	3,1
	5,4
	82
	2,4
	6
	3,5
<b>Moyenne</b>	<b>13,29</b>
<b>Maximum</b>	<b>82</b>
<b>Minimum</b>	<b>2,4</b>
<b>Médian</b>	<b>5,1</b>

Tableau 4 - Résultats des tests d'émission – Formaldéhyde, acétaldéhyde et acroléine

Formaldéhyde (µg/bouffée)	Formaldéhyde (µg/200 bouffées)	Acétaldéhyde (µg/bouffée)	Acétaldéhyde (µg/200 bouffées)	Acroléine (µg/bouffée)	Acroléine (µg/200 bouffées)	Emission de métaux lourds (cadmium, chrome, fer, plomb, mercure, nickel, titane, aluminium, cuivre) (µg/bouffée)	Emission de métaux lourds (µg/200 bouffées)
< 0,1	< 20	< 0,2	< 40	< 0,2	< 40	Aucun métal détecté	N/A
< 0,1	< 20	< 0,2	< 40	< 0,2	< 40	Aucun métal détecté	N/A
0,49	98	0,22	44	< 0,2	< 40	Nickel : 0,022 Cuivre : 0,065 Aucun autre métal détecté	Nickel : 4,4
0,15	30	< 0,2	< 40	< 0,2	< 40	Aucun métal détecté	N/A
< 0,1	< 20	< 0,2	< 40	< 0,2	< 40	Cuivre : 0,018 Aucun autre métal détecté	Cuivre : 3,6
< 0,1	<20	< 0,2	<40	< 0,2	< 40	Aucun métal détecté	N/A
8,4	1680	25	5000	1,1	220	Aluminium : 0,41 Aucun autre métal détecté	Aluminium : 82
0,75	150	< 0,2	< 40	< 0,2	< 40	Aucun métal détecté	N/A
0,49	98	< 0,2	< 40	< 0,2	< 40	Aucun métal détecté	N/A
< 0,1	< 20	< 0,2	< 40	< 0,2	< 40	Plomb : 0,013 Aluminium : 0,37 Aucun autre métal détecté	Plomb : 2,6 Aluminium : 60

## E-liquides

Figure 7 - Résultats par clause – E-liquides

ISO 20714:2019 E-liquide – Détermination de la teneur en nicotine, propylène glycol et glycérol dans les liquides utilisés avec les systèmes électroniques de délivrance de nicotine – Méthode par chromatographie en phase gazeuse

Aldéhydes dans l'e-liquide (formaldéhyde, acétaldéhyde, acroléine)

Diacétylène dans l'e-liquide

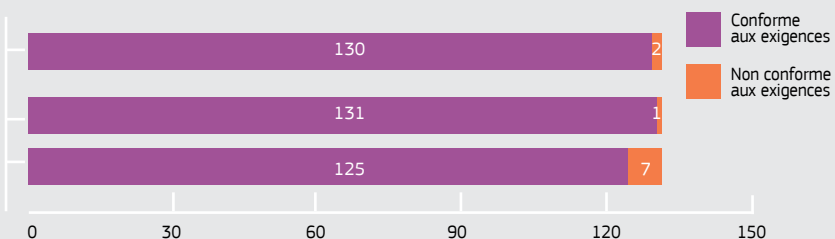


Tableau 5 - Mesure de la densité des e-liquides

Mesure de la densité des e-liquides (g/ml)	
Valeurs de comptage	132
Moyenne	1,14
Maximum	1,26
Minimum	0,99
Médian	1,14



### 3.3 Résultats par canal de vente au détail

La quasi-totalité des échantillons (99 %) provient de magasins physiques. Étant donné que seuls deux échantillons provenaient de boutiques en ligne, les résultats des tests ne sauraient être considérés comme représentatifs : un des deux échantillons collectés en ligne ne répondait pas à au moins une des exigences des normes (50 %). Au total, 19 % des échantillons collectés dans les magasins physiques ne répondaient pas à au moins une des exigences des normes.

### 3.4 Conclusions sur les résultats des tests

Les résultats des tests en laboratoire ont montré que 32 des 169 produits testés (19 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test.

Un nombre beaucoup plus élevé d'échantillons d'e-cigarettes ne répondait pas aux exigences pertinentes (22, 60 %) par rapport aux e-liquides (10,8 %).

Les avertissements, marquages ou instructions de plus de la moitié des produits (54 %) évalués étaient soit incorrects, soit absents. Les OE doivent apporter des améliorations afin de protéger les consommateurs de l'UE contre les e-cigarettes et les e-liquides mis sur le marché unique qui ne répondent pas aux exigences pertinentes.

#### E-cigarettes

Les résultats des tests sur les e-cigarettes ont montré que 21 des 37 échantillons testés (60 %) ne répondaient pas aux exigences pertinentes. Les principales raisons de cette non-conformité sont liées au système d'emballage refermable à l'épreuve des enfants des e-cigarettes, à leur résistance à la rupture et à leur système de protection contre les fuites des réservoirs de liquide. Plusieurs produits ne répondaient pas aux différentes exigences concernant le confinement de l'e-liquide.

#### E-liquides

Les résultats des tests effectués sur les e-liquides ont montré que 10 des 132 échantillons testés (8 %) ne répondaient pas aux exigences pertinentes. La majorité des échantillons qui ne répondaient pas aux exigences (7 sur 10) rencontrait des problèmes liés à la présence de diacétyle, un additif alimentaire utilisé pour donner un goût de beurre. Deux échantillons d'e-liquide qui ne répondaient pas aux exigences connaissaient des problèmes liés à la présence d'aldéhydes, des composés généralement considérés comme toxiques et qui pourraient porter atteinte aux utilisateurs.





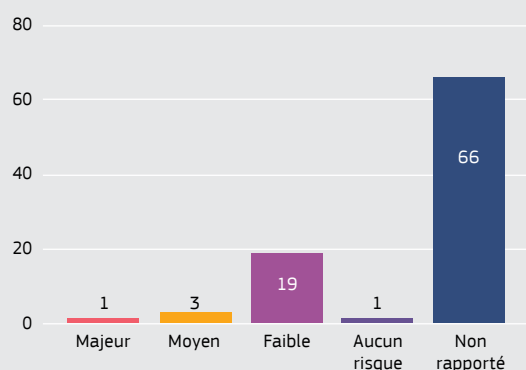
## 4. Évaluation des risques et mesures

### 4.1 Résultats de l'évaluation des risques

Selon la directive sur les produits du tabac (2014/40/UE) (DPT), les e-cigarettes et leurs flacons de recharge ne peuvent être mis sur le marché que s'ils sont conformes à la DPT et à toute autre législation européenne pertinente. Pour évaluer si un produit présente un risque, l'approche doit être fondée sur la décision (UE) 2019/417<sup>3</sup> (les lignes directrices RAPEX). Pour élaborer les évaluations des risques, les ASM ont utilisé l'outil des lignes directrices pour l'évaluation des risques (RAG)<sup>4</sup> géré par la Commission européenne. Certaines ASM n'ont pas été en mesure d'effectuer des évaluations des risques car elles n'étaient pas les autorités compétentes de leurs juridictions.

La figure 8 montre les niveaux de risque (basés sur les évaluations des risques effectuées par les ASM) des échantillons qui ne répondaient pas aux exigences.

Figure 8  
Aperçu du niveau de risque des échantillons testés (N=90)



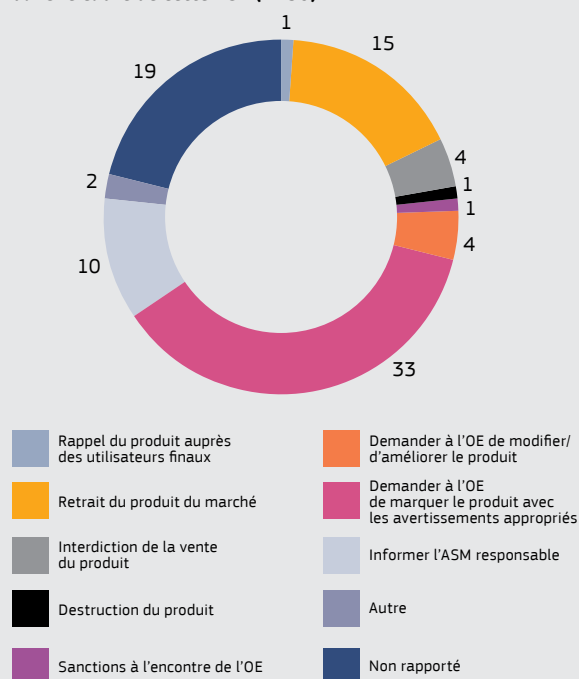
### 4.2 Mesures correctives prises

Sur la base des résultats des tests et des évaluations des risques effectuées, les ASM décident des mesures correctives à prendre concernant les produits qui ne répondent pas aux exigences énoncées dans la législation de l'UE et/ou ne satisfont pas aux normes applicables visant à empêcher l'introduction de produits dangereux sur le marché unique. La figure 9 illustre les principales mesures prises.

En outre, lorsqu'un risque majeur est identifié, les ASM sont légalement tenues de soumettre une notification dans le Safety Gate (conformément à l'article 12.1 de la directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE) (DSGP)<sup>5</sup>). Les lignes directrices RAPEX<sup>6</sup> recommandent également de soumettre des notifications sur les mesures prises à l'encontre des produits présentant un risque moindre.

Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, 12 produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate et une notification pour un autre produit est en attente.

Figure 9  
Mesures prises à l'encontre des produits testés dans le cadre de cette ASP (N=90)



<sup>3</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019D0417&from=FR>

<sup>4</sup> <https://ec.europa.eu/rag/#/screen/home>

<sup>5</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32001L0095>

<sup>6</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A4390682>

# 5. Conclusions et recommandations

## 5.1 Conclusions

Au total, 19 % des échantillons testés ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test. Un nombre beaucoup plus élevé d'échantillons d'e-cigarettes ne répondait pas aux exigences pertinentes (60 %) par rapport aux e-liquides (8 %).

Les avertissements, marquages ou instructions de plus de la moitié des produits évalués étaient soit incorrects, soit absents.

Ces éléments représentent une partie importante du profil de risque de tout produit, car ils fournissent aux utilisateurs des informations cruciales sur l'assemblage et l'utilisation correcte d'un produit, et sont également un gage de confiance en ce qui concerne la conformité à d'autres contrôles réglementaires qui traitent des risques que pose le produit visé.

Les OE doivent apporter des améliorations afin de protéger les utilisateurs d'e-cigarettes dans l'UE, ainsi que les autres personnes susceptibles d'entrer en contact avec ces produits (notamment les jeunes enfants).

Les ASM ont émis 12 notifications Safety Gate sur la base des résultats de cette ASP (une notification supplémentaire est en attente). Certaines ASM n'ont pas été en mesure d'effectuer des évaluations des risques car elles n'étaient pas les autorités compétentes de leurs juridictions. D'une manière générale, les ASM ont demandé aux OE de modifier/d'améliorer le produit ou ont interdit sa vente pour les échantillons considérés comme présentant un risque majeur ou moyen.



## 5.2 Recommandations pour les parties prenantes

Les recommandations ci-dessous sont fondées sur les résultats du processus de test et des discussions entre les ASM au cours du projet.

### Pour les consommateurs

**Avertissements, marquages et instructions.** Portez une attention particulière aux avertissements et marquages qui accompagnent les produits. Ceux-ci doivent être disponibles dans les langues nationales du pays de vente.

**Utilisation du produit.** Lisez les instructions fournies avec les e-cigarettes et les e-liquides, et suivez-les scrupuleusement. Ne modifiez pas les réglages du dispositif ou la dose d'e-liquide fournie, car cela pourrait être dangereux. Respectez les instructions en toutes circonstances, notamment en ce qui concerne l'impédance des bobines, le type d'e-liquide à utiliser et les réglages de puissance : vous réduirez ainsi le risque de production de produits chimiques dangereux (aldéhydes) pendant le vapotage (due à la surchauffe des e-liquides ou des bobines). Il est important de ne pas utiliser les dispositifs à une température trop élevée, car cela augmente le risque de produire des composés dangereux à partir de la bobine ou de l'e-liquide (en raison de leur surchauffe). Si la vapeur a un goût de brûlé, ajustez les réglages ou remplacez la bobine.

**Gardez ces produits hors de portée des enfants et ne les laissez pas sans surveillance.** Bien que les produits soient équipés de commandes intégrées concernant l'accessibilité des enfants, certains d'entre eux ne répondent pas aux exigences en la matière et présentent un risque accru pour les enfants en cas de contact avec ces derniers.

**Rappels et signalement des problèmes de sécurité.** Sachez où se trouvent les informations sur les produits rappelés et réagissez lorsque vous êtes contacté dans le cadre d'un rappel. Surveillez le site web du vendeur et le système Safety Gate (il contient des informations sur les produits rappelés ou interdits). Tout problème de sécurité identifié doit toujours être signalé à l'ASM compétente.

### Pour les opérateurs économiques

**Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable.** Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous assurer que les produits sont pleinement conformes à la directive sur les produits du tabac (2014/40/UE) (DPT), au règlement CLP et à la DSGP.

**Effectuez des contrôles réguliers de vos produits.**

- Il est essentiel de vérifier la conception par rapport aux exigences de la DPT et de la DSGP ; des normes ont été élaborées à cette fin, notamment en ce qui concerne les systèmes de sécurité enfants.
- Il est également essentiel d'effectuer des contrôles de production afin d'assurer une qualité constante et d'inclure des spécifications qui garantissent que le processus de fabrication est toujours conforme à la conception vérifiée. En outre, il est important de mettre en place et de maintenir un système de collecte d'informations sur tous les effets

indésirables suspectés que les produits sont susceptibles d'avoir sur la santé humaine.

- Contrôlez attentivement le développement des arômes afin de vous assurer qu'ils ne contiennent pas de composés considérés comme nocifs.
- Il est crucial d'évaluer la qualité des e-liquides afin de garantir que leur composition est constante et qu'elle répond aux exigences de la DPT.
- Déterminez le contenu des émissions d'aérosols d'une gamme de produits afin de s'assurer que les composés et éléments potentiellement nocifs sont éliminés.

**Rappels.** Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils devraient enregistrer les produits qu'ils achètent afin de recevoir des informations sur les mesures de rappel. Rendez les avis de rappel clairs et accessibles, et indiquez toujours les risques posés par le produit. Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.

### Pour les autorités européennes et nationales

**Gardez les e-cigarettes et les e-liquides sous surveillance.** Étant donné qu'un échantillon testé sur cinq ne répondait pas aux exigences du plan de test et que plus de la moitié des échantillons ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions, ces produits doivent être gardés sous surveillance (effectuer des tests supplémentaires et des contrôles officiels). Ces manquements à la conformité, que certains fabricants considèrent parfois comme un détail technique, ont un effet direct sur le risque pour le consommateur. Ils indiquent également l'existence d'un risque accru d'autres mauvaises pratiques en ce qui concerne les exigences non techniques qui augmentent le risque de dangers physiques ou chimiques, et donc les risques posés par les produits.

**Renforcez la coopération entre les autorités qui reçoivent des notifications et les ASM.** Les notifications de produits sont un indicateur clair du risque, mais elles fournissent également une base de données précieuse à partir de laquelle les ASM peuvent mener des interventions ciblées visant à garantir la conformité et à réduire les risques.

**Collaborez avec les organismes de normalisation.** Afin de renforcer la sécurité de ces produits, l'élaboration de normes européennes applicables aux e-cigarettes et liquides est notamment indiquée pour mettre en place des méthodes de test plus claires pour l'évaluation des risques de ces produits.

# 1. En quoi consiste CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'UE/EEE de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

Les **activités spécifiques à un produit (ASP)** testent différents types de produits qui peuvent présenter un risque pour les consommateurs. Les produits sont sélectionnés et collectés par les ASM participantes et sont examinés à l'aide d'un plan de test convenu d'un commun accord.

Les **activités horizontales (AH)** offrent aux ASM un forum pour échanger des idées et des bonnes pratiques. Sous la direction d'un expert technique, elles élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs pour la surveillance du marché.

Les **activités hybrides** facilitent les discussions horizontales et mènent des campagnes de test. Les résultats sont utilisés pour développer des approches et des méthodologies communes.

Le projet CASP 2021 comprend cinq APS, trois AP et une activité hybride. Elles ont été présélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

## Activités spécifiques aux produits (ASP)

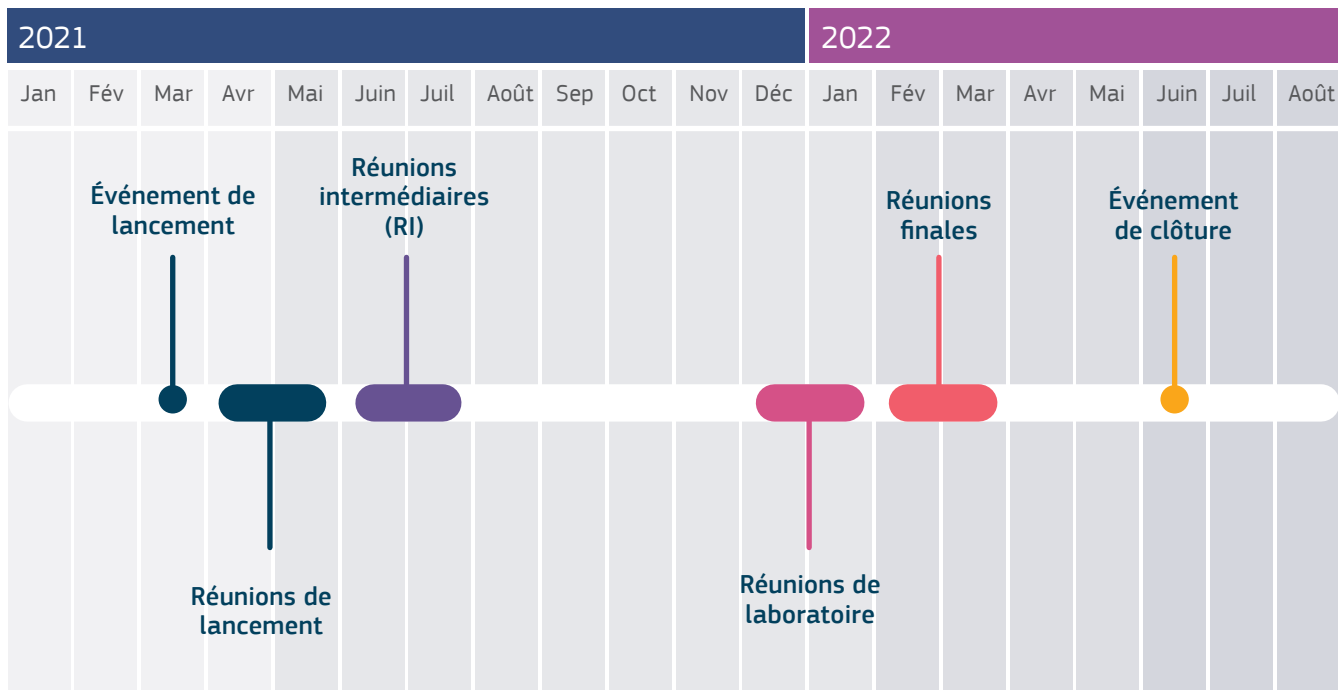


## Rôles et responsabilités



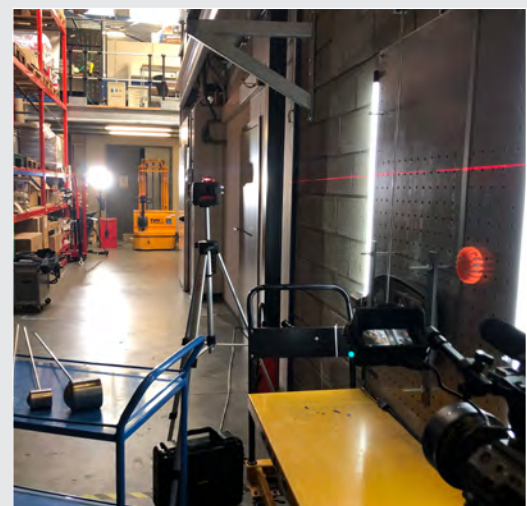


## 2. Plan de travail des ASP



**Communication interne continue via la plateforme Wiki Confluence**

LANCEMENT	ÉCHANTILLONNAGE ET TEST	RAPPORTS	COMMUNICATIONS EXTERNES
Recherche documentaire	Processus d'appel d'offres des laboratoires	Évaluation des risques	Élaboration d'une boîte à outils de communication
Entretiens sur le champ d'application	Sélection et passation de marchés des laboratoires	Coordination des mesures adoptées par les ASM	Élaboration de messages de communication
Projet de plan de test et d'échantillonnage	Échantillonnage et transport	Rédaction des rapports finaux	Lancement d'une campagne de communication
Cartographie des laboratoires	Processus de test et rapports de test	Élimination ou retour des échantillons aux ASM	Évaluation de l'impact



# 3. Outils et processus des ASP

0

## Processus pré-CASP

La DG JUST procède à un exercice d'établissement des priorités pour sélectionner les catégories de produits. Les cinq catégories de produits CASP 2021 ont été sélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

1

## Validation des plans de test et d'échantillonnage

Les experts techniques rédigent les plans sur la base des commentaires des ASM et du budget disponible. Les projets sont présentés aux KoM, puis affinés et validés par les ASM via le Wiki.

2

## Sélection du laboratoire

L'équipe du contractant cartographie les laboratoires et les contacte pour recueillir les prix et d'autres informations. Le processus d'appel d'offres est lancé après la KoM, et les offres sont évaluées. Au cours des réunions intermédiaires, les ASM participantes décident quel laboratoire sélectionner.

6

## Téléchargement des scénarios dans l'outil RAG

Les scénarios développés au cours du projet sont téléchargés dans l'outil RAG.

5

## Évaluation des risques

L'expert technique et les ASM élaborent des scénarios basés sur des échantillons sélectionnés lors de la réunion de laboratoire et analysent les risques. Les ASM effectuent des évaluations des risques sur tous les échantillons qui ne répondent pas aux exigences légales.

4

## Tests et remise des rapports de test

Le laboratoire teste les échantillons selon le plan de test convenu et télécharge les rapports de test sur le Wiki. Les ASM demandent et approuvent les rapports.

3

## Collecte et transport des échantillons

Les ASM collectent les échantillons pertinents sur leurs marchés nationaux et les enregistrent dans un fichier de codification. Après avoir effectué des contrôles préliminaires, les ASM envoient les échantillons au laboratoire.

7

## Mesures adoptées par les ASM

Les ASM prennent les mesures appropriées sur les produits en question et les signalent sur Safety Gate.

8

## Communications externes

Les activités de communication externe sont lancées lors de l'événement de clôture. Cela marque le début d'une campagne de communication paneuropéenne de deux à trois semaines.

## Outils

Des **clips audiovisuels** destinés aux consommateurs et au grand public sont produits pour chaque ASP, l'activité hybride et le projet CASP 2021 dans son ensemble.

Des **infographies** destinées aux opérateurs économiques sont élaborées pour le projet CASP 2021, pour chaque ASP et pour l'activité hybride.

Des **rapports finaux** sont produits pour chaque activité et pour le projet CASP 2021. Ils sont traduits dans toutes les langues officielles de l'UE, ainsi qu'en norvégien et en islandais.

## Canaux

Le matériel de communication est diffusé en utilisant:

- [Le site web de Safety Gate](#)
- [La page web CASP de la CE](#)
- [Les médias sociaux de la DG JUST](#)
- Les canaux de communication nationaux des ASM
- La presse pertinente et d'autres parties prenantes.

**COMMISSION EUROPÉENNE**

Directorate-General for Justice and Consumers  
Directorate Consumers  
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System  
Email: [JUST-RAPEX@ec.europa.eu](mailto:JUST-RAPEX@ec.europa.eu)

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

© Union européenne, 2022.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)



Office des publications  
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022  
PDF ISBN 978-92-76-51898-3 doi: 10.2838/051606 D5-01-22-324-FR-N